

Menaces sur le droit à l'avortement aux Etats-Unis : le collectif Avortement Europe dénonce une énième tentative de restreindre le droit des femmes à disposer de leur corps !

Nous le savons, nos droits ne sont jamais acquis. L'appropriation du corps des femmes par le patriarcat a la peau dure comme le démontrent les révélations du journal Politico. Les effets délétères des politiques réactionnaires du gouvernement républicain de Donald Trump et des mouvements anti-avortement se poursuivent malgré le changement politique démocrate à la présidence des USA.

Le journal Politico a révélé le 2 mai 2022 que des menaces pèsent sur la jurisprudence dite « Roe vs Wade ». D'après cette jurisprudence, le droit à l'avortement est garanti par la Constitution au titre du respect de la vie privée. Le journal affirme cela en s'appuyant sur l'avant-projet d'une décision majoritaire de la Cour Suprême américaine le 10 février dernier rédigée par le juge conservateur Samuel Alito. Le texte prétend que l'arrêt Roe vs Wade serait « infondé » et doit faire l'objet de négociations jusqu'au 30 juin de cette année.

Comment une telle régression a-t-elle été rendue possible ?

Donald Trump, adversaire déclaré du droit à l'avortement, avait à l'époque de son mandat œuvré contre celui-ci en nommant à la Cour Suprême trois magistrats conservateurs. Ils confortaient ainsi sa majorité antichoix comptant 6 juges sur les 9 que dénombre la Cour Suprême. C'est cette même cour voulue par Trump qui n'a pas empêché la promulgation d'une loi texane limitant le droit à l'avortement aux 6 premières semaines de grossesse et c'est en délibérant au sujet d'une loi de l'état du Mississippi, qui remet en question le délai légal pour recourir à un avortement qu'une majorité des juges de la Cour Suprême s'est dite prête à annuler purement et simplement l'arrêt Roe vs Wade. Le document publié par Politico concerne ces délibérations.

Si cette décision entre en vigueur, le droit à l'avortement aux USA ne sera plus garanti par la Constitution, la décision de maintenir l'accès à l'avortement pour les femmes sera donc laissée à l'appréciation de chaque Etat. **Ce serait près de 26 États qui pourraient décider d'interdire l'avortement, ce qui affecterait 36 millions de femmes selon Planned Parenthood action Fund. Par ailleurs, interdire l'avortement ne signifie pas qu'il en y aura moins.** Les femmes qui ont besoin d'avorter trouveront un moyen de le faire et beaucoup seront obligées de se tourner vers des méthodes dangereuses

qui pourraient causer des dommages graves, voire entraîner la mort. **Les femmes précaires et marginalisées qui ont déjà des difficultés d'accès aux soins, seraient d'autant plus impactées.** Cela constituerait une immense régression en termes de droits des femmes dans le pays et un symbole effroyable pour le monde entier !

Nous, collectif avortement Europe, dénonçons une menace inadmissible au droit à disposer de notre corps ! Nous soutenons sans réserve les mobilisations des femmes américaines et appelons à manifester vendredi 6 mai 2022 à 18 heures place de la République et partout en France où cela est possible !



Les membres du Collectif Avortement Europe, les femmes décident dont notamment : ANCIC, ANSFO, Collectif CIVG Tenon, Democracy, FSU, Fédération SUD Santé Sociaux , Collectif National pour le Droit des Femmes, CADAC, Osez Le Féminisme, Parti Communiste, Planning Familial, Union syndicale Solidaires Marche Mondiale des Femmes France

Pour nous joindre : avortementlesfemmesdecident@gmail.com